

ANCIENS DU TRIPODE

Vous bénéficiez des 5 jours.
L'intersyndicale vous informe qu'une
heure mensuelle d'information

est organisée

le **lundi 1 février 2016**

de **14h à 15h**

Breil IV, salle D.001

Animée par **M Francis JUDAS** de

l'Association Solidarité Tripode



Votre participation est un droit qui relève de l'heure mensuelle d'information syndicale (Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique)

**PREJUDICE D'ANXIÉTÉ
IL EST TOUJOURS TEMPS
DE DEPOSER UN RECOURS**

ANNIÉRIE